

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 629

présenté par
Mme Thill et M. Brindeau

ARTICLE 30

Rétablir l'alinéa 13 dans la rédaction suivante :

« 15° D'assurer une information permanente du Parlement et du Gouvernement sur le développement des connaissances et des techniques dans le domaine des neurosciences. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa 13 tel que rédigé par l'Assemblée nationale.